

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 401

Artikel: Emploi : le hit-parade intercantonal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018612>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil des Etats se rebiffe

Le Conseil des Etats a toutes les chances de rester en point de mire des observateurs pendant ces prochains mois ! Sur un certain nombre de chapitres législatifs importants, son refus de composer avec le National témoigne d'un certain raidissement du climat social helvétique :

— Fraude fiscale. Sur ce point, particulièrement sensible avant le grand débat populaire qui précédera la votation de juin prochain sur les finances fédérales, la majorité bourgeoise des Etats semble en être arrivée à ses dernières manœuvres de retardement. Après une navette (à propos des « organes spéciaux d'enquête »), le projet du Conseil fédéral — en chantier depuis 1975 ! — devrait recevoir le feu vert...

— Interruption de grossesse. Là les Etats manifestent leur attachement au « statu quo » sur deux fronts : les députés s'acharnent à retarder autant que faire se peut le moment où l'initiative pour la solution des délais sera soumise au peuple (manœuvre de la « recommandation » : sans au National, avec aux Etats); et parallèlement ils s'en tiennent à une position qui exclut tout compromis dans la procédure engagée pour réformer les dispositions du Code pénal sur l'interruption de grossesse, bloquant ainsi le travail d'adaptation d'une loi, manifestement dépassée par l'évolution des mœurs.

— Service civil. Les conseillers aux Etats refusent la solution de compromis élaborée au National (« celui auquel sa conscience interdit de recourir à toute forme de violence est appelé à faire un service civil de remplacement équivalent »), paralysant ainsi le processus de rédaction d'un texte sur le sujet, processus engagé, rappelons-le, lors de l'acceptation par les Chambres de l'initiative de Münchenstein.

La Chambre haute met les pieds contre le mur. Cela suffira-t-il à empêcher la démocratie suisse de respirer ?

Emploi : le hit-parade intercantonal

Prenons, pour chaque canton, le nombre des chômeurs complets en septembre 1975; ajoutons-y le solde de travailleurs étrangers (permis A, B, C et frontaliers) découlant de la différence entre les effectifs du 31 août 1973 et du 31 août 1975, nous aurons « grosso modo » la régression de l'emploi à plein temps à travers les cantons suisses pour les deux premières années de « crise ».

Quelques précautions tout de même : les chiffres ainsi obtenus sont fiables si nous admettons que chaque chômeur et chaque travailleur étranger parti et non remplacé occupait un emploi à plein temps (de toute façon, les travailleurs à temps partiel ne pourraient être pris sérieusement en considération en l'état actuel des statistiques helvétiques...), si n'entrent pas en ligne de compte les personnes qui ne se sont pas annoncées en tant que chômeurs aux offices compétents (retraites anticipées, renvois de retraités, etc.) tout en ayant perdu leur emploi (là encore les chiffres officiels manquent !), enfin si nous sommes d'accord pour admettre que le nombre de ces départs correspond finalement à celui des suppressions d'emplois (vu le vieillissement de la population, les jeunes, nouvellement arrivés sur le marché du travail sont encore juste assez nombreux pour prendre la place des retraités).

L'Office vaudois de statistique s'est livré à ces calculs et les résultats auxquels il est parvenu (voir aussi les tableaux ci-contre) méritent attention¹.

Le visage suisse de l'emploi de 1973 à 1975 surprend au premier abord : la baisse du taux d'emploi a frappé indifféremment les cantons, qu'ils soient petits ou grands, réputés solides ou non sur le plan économique, à dominante tertiaire, secondaire ou primaire.

Prendre la mesure de ce phénomène, c'est se

¹ « Informations et Communications » 1 et 2 (déc. 1976, mars 1977).

reporter à l'évolution de l'emploi au cours de la décennie précédente. On constate alors qu'en septembre 1975, seuls sept cantons ont un niveau d'emploi supérieur ou égal à celui qu'ils connaissaient dix ans plus tôt, soit Genève, Zoug, Bâle-Campagne, Valais, Uri, Zurich et Tessin; les quatre premiers étaient du reste les seuls à avoir connu une augmentation de l'emploi vraiment importante de 1965 à 1973 (période pendant laquelle le taux en question avait baissé — mystère des « années de vaches grasses » ! — dans les cantons de Berne, Appenzell Rhodes Extérieures, Glaris, Thurgovie, Schaffhouse, Neuchâtel, Soleure et Nidwald).

Pour juger, sur le seul critère de l'emploi, de la solidité et de la dynamique des cantons suisses, il est utile de remonter encore plus haut et de prendre leurs pouls ces vingt dernières années. On aboutit alors, selon l'Office vaudois de statistique, à la constitution de sept groupes distincts, dont la répartition géographique est significative :

— 1. Zoug, Tessin, les deux Bâles et Zurich : « cantons dynamiques sur une longue période et relativement robustes face à la récession ».

— 2. Genève et Nidwald : « cantons dynamiques sur une longue période, mais dont la sensibilité à la récession est supérieure à la moyenne suisse ».

— 3. Uri et Fribourg : « cantons en rattrapage régulier et relativement solides face à la récession ».

— 4. Schwyz, Grisons, Obwald et Valais : « cantons en rattrapage régulier, mais relativement fragiles face à la récession ».

— 4. Vaud : « canton donnant des signes d'essoufflement (perte de vitesse depuis 1965) et moyennement atteint par la récession ».

— 5. Saint-Gall, Berne et les deux Appenzell : « cantons dont la dynamique est inférieure à la moyenne, voire déclinante, mais relativement moins touchés que les autres face à la récession ».

— 6. Argovie, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie et Glaris : « cantons peu dynamiques et sensibles à la récession ».

Cette carte de la Suisse de l'emploi pourrait être une de celles illustrant les disparités régionales sur l'ensemble du territoire. On notera que dans les deux premiers groupes apparaissent les pôles économiques importants et que des régions entières, la Suisse du nord-est ou la Suisse de l'ouest se révèlent marginales du développement helvétique (se trouve un peu corrigée l'impression que la période 1973-1975 avait été un coup de grâce pour les cantons romands, tableau C).

Il reste que le critère de l'emploi ne saurait être utilisé seul pour tracer le bilan économique intercantonal de ces dernières années. Que signifient au juste ces données si on ne peut les compléter par un travail identique portant notamment sur le chômage par branches de l'économie, si l'on ne peut (encore une fois faute de données suffisamment précises) faire le point du chômage des équipements ? On doit pourtant admettre que de telles synthèses seraient indispensables, non seu-

lement pour l'information du public (et par-delà pour le fonctionnement de notre démocratie) mais pour des entreprises aussi vitales que l'aménagement du territoire ou les interventions du secteur public dans l'économie privée. Est-ce l'impasse ?

Le juste prix d'une maîtresse de maison

Le travail de la ménagère sera peut-être, dans un avenir plus rapproché qu'on ne pouvait le supposer il y a seulement quelques années, reconnu à son juste prix.

Un tribunal de République fédérale allemande, le tribunal d'Oldenburg, vient de franchir un pas que d'aucuns estiment décisif en la matière. L'énoncé du verdict du juge est absolument clair : le travail d'une maîtresse de maison vaut 1425 marks par mois...

Comment en est-on arrivé là ? Point de départ : un accident de la circulation et ses suites. Une maîtresse de maison, par ailleurs mère de famille (vingt-six ans), grièvement blessée au cours du dit accident, réclame des dommages et intérêts parce qu'elle ne peut plus vaquer à ses occupations ménagères comme auparavant. Le juge reconnaît le bien-fondé de la requête, évalue la valeur du travail fourni quotidiennement par l'intéressée, et conclut !

Ce jugement devrait provoquer la floraison de toute une jurisprudence sur le sujet. Car des spécialistes sont déjà à l'œuvre pour modifier les critères d'appréciation économiques de la justice allemande !

On doit au centre de Stuttgart de l'Office fédéral de la nutrition d'avoir posé les premières pierres de l'édifice. Il avait fallu sortir des clichés vagues selon lesquels les travaux réservés aux maîtresses de maison étaient indispensables... et inestimables au sens propre et au sens figuré ; il avait fallu aller plus loin que de détailler la profession des spécialistes (trente-cinq au total) à l'absence desquels supplée la ménagère au travail chez elle...

L'INDICE DE L'EMPLOI A PLEIN TEMPS DANS LES CANTONS SUISSES ¹

A. 1955 à 1965	B. 1965 à 1973	C. 1973 à 1975	D. 1965 à 1975
Suisse	23,1	Suisse	3,3
Genève	51,3	Valais	20,8
Tessin	47,3	Genève	20,3
Bâle-Camp.	36,7	Zoug	17,1
Zoug	36,5	Bâle-Camp.	12,1
Zurich	31,3	Uri	8,8
Nidwald	30,0	Nidwald	7,0
Vaud	28,4	Tessin	5,4
Bâle-Ville	24,3	Zurich	5,3
Argovie	21,3	Schwyz	5,1
Schaffhouse	21,3	Obwald	4,7
Neuchâtel	20,3	Fribourg	3,9
Lucerne	19,5	Grisons	3,7
Saint-Gall	17,5	Bâle-Ville	3,4
Grisons	16,7	Argovie	2,5
Schwyz	16,6	Lucerne	1,3
Berne	16,3	Saint-Gall	0,9
Soleure	15,4	Vaud	0,2
Fribourg	11,5	Appenzell Rh. I.	0
Uri	10,8	Berne	— 0,5
Obwald	9,6	Neuchâtel	— 3,6
Thurgovie	9,0	Soleure	— 4,8
Glaris	5,4	Schaffhouse	— 5,9
Valais	1,6	Thurgovie	— 7,8
Appenzell Rh. Ext.	0	Glaris	— 11,5
Appenzell Rh. I.	— 5,0	App. Rh. Ext.	— 11,8
		Valais	— 13,7
		Suisse	— 5,4
		Zurich	— 4,1
		Appenzell Rh. I.	— 4,1
		Bâle-Ville	— 4,4
		Uri	— 4,7
		Berne	— 4,7
		Fribourg	— 4,8
		Tessin	— 5,1
		Saint-Gall	— 5,2
		Bâle-Camp.	— 5,3
		App. Rh. Ext.	— 5,3
		Zoug	— 5,4
		Obwald	— 5,4
		Glaris	— 5,5
		Vaud	— 5,6
		Argovie	— 5,7
		App. Rh. Int.	— 5,8
		Saint-Gall	— 6,0
		Lucerne	— 6,1
		Berne	— 6,3
		Vaud	— 6,5
		Neuchâtel	— 6,5
		Soleure	— 6,5
		Schaffhouse	— 6,6
		Thurgovie	— 7,5
		App. Rh. Int.	— 13,7
		Glaris	— 16,4

¹ Les variations indiquées ici en % (base = 1955). Le niveau 1973 a été reconstitué, les séries statistiques relatives à l'emploi n'étant pas annuelles; 1955, 1965 et 1975 résultats provisoires : voir les recensements fédéraux des entreprises.